



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 588

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DU CIMETIÈRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le *Règlement n° 588 relatif à la gestion du cimetière* a été adopté.

Le règlement n° 588 entre en vigueur le 4 mai 2022, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4 mai 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 4 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mai 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier